

Conseil du commerce des marchandises

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU COMMERCE
DES MARCHANDISES 11 ET 12 AVRIL 2019**

PRÉSIDENT: S.E. M. JOSE LUIS CANCELA (URUGUAY)

Addendum

Dans une communication datée du mardi 28 mai 2019 et adressée aux Chefs de délégation, le Président a annoncé que le Conseil du commerce des marchandises (CCM) reprendrait sa réunion le mardi 4 juin 2019 pour traiter du point 3 de l'ordre du jour, "Désignation du bureau des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises" (documents WTO/AIR/CTG/13 et G/C/W/763).

**3 DÉSIGNATION DU BUREAU DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CONSEIL DU COMMERCE
DES MARCHANDISES**

3.1. Le Président a rappelé aux délégations que, à la précédente réunion du CCM, les 11 et 12 avril 2019, l'ancien Président, l'Ambassadeur Stephen de Boer (Canada), avait annoncé la suspension du point 3 de l'ordre du jour concernant la désignation du bureau des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises car, malgré tous ses efforts, il n'avait pas été en mesure de présenter une liste de noms aux Membres pour examen. Il avait donc proposé de suspendre ce point de l'ordre du jour pour tenir de nouvelles consultations sur cette question, et d'y revenir en temps opportun.

3.2. Le Président a rappelé en outre aux délégations que les lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC, reproduites dans le document WT/L/510 et adoptées par le Conseil général le 10 décembre 2002, disposaient que le Président du Conseil du commerce des marchandises procéderait à des consultations concernant la désignation des présidents de ses organes subsidiaires. Par ailleurs, le document JOB/GC/22, qui avait été examiné par le Conseil général le 27 juillet 2012, indiquait que les coordonnateurs de groupe devraient participer à ce processus dès le début. Le Président a rappelé aussi que, à cette occasion, son prédécesseur avait procédé conformément à l'approche adoptée par le Conseil général lors de son processus de consultation en vue de la désignation des présidents des organes de l'OMC pour 2019, et qu'il avait rencontré à plusieurs reprises les coordonnateurs de groupe. Le Président a également rappelé que, avant le début de la réunion, il avait tenu une réunion informelle ouverte au sujet de la liste de noms qui avait été distribuée aux Membres. À cette réunion informelle, son prédécesseur, l'Ambassadeur Stephen de Boer, avait informé le Conseil que, à la suite de la réunion du CCM des 11 et 12 avril 2019, il avait procédé à trois nouvelles séries de consultations avec les coordonnateurs de groupe. Ces consultations s'étaient déroulées de manière très transparente et ouverte. Son prédécesseur avait également informé le Conseil des mesures qui avaient été prises ensuite, y compris une réunion informelle du CCM le 17 mai 2019 au cours de laquelle il avait présenté, en sa qualité de Président sortant du CCM, une liste de noms basée sur la liste des candidats communiquée par les coordonnateurs de groupe et soutenue par les délégations qui l'avaient rencontré individuellement. Cette liste reflétait, dans toute la mesure du possible, la représentation régionale la plus équilibrée qui avait pu être obtenue, et elle avait été établie conformément aux lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC et aux mesures pratiques énoncées dans le document JOB/GC/22, dans le plein respect des principes d'impartialité, d'objectivité et, en particulier, de rotation, et en vue de résoudre l'impasse dans laquelle se trouvaient les organes subsidiaires du Conseil en raison d'un manque de présidents pour faciliter le débat et la discussion; son prédécesseur avait aussi eu des consultations à cet égard avec l'ancien

Président du Conseil du commerce des services. Comme une objection formelle à la liste présentée initialement par un groupe régional avait été retirée, son prédécesseur, l'Ambassadeur de Boer, avait considéré qu'il y avait un accord sur cette liste de noms.

3.3. Le Président se considérait donc en mesure de proposer au Conseil une liste de noms convenue pour la présidence des organes subsidiaires qui, comme l'avait indiqué son prédécesseur, reflétait la manière transparente dont les consultations avaient été menées, ainsi que la grande diversité des Membres de l'OMC. Compte tenu des différents candidats qui avaient été proposés par les coordonnateurs de groupe, le Président estimait également que la liste de noms reflétait, dans la mesure du possible, l'équilibre prévu dans les lignes directrices.

3.4. La liste qu'il avait établie, comportant les noms pour la présidence des organes subsidiaires, était la suivante:

Présidents des organes subsidiaires du CCM	
Comité de l'accès aux marchés	M. Fernando Bruno ESCOBAR PACHECO (Bolivie)
Comité de l'agriculture	Mme Christiane DALEIDEN DISTEFANO (Luxembourg)
Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires	M. Daniel ARBOLEDA (Colombie)
Comité des obstacles techniques au commerce	M. Sung hwa JANG (République de Corée)
Comité des MIC	Mme Tiziana ZUGLIANO (Italie)
Comité des pratiques antidumping	Mme Lenka ŠUSTROVÁ (République tchèque)
Comité des subventions et des mesures compensatoires	Mme Michèle LEGAULT DOOLEY (Canada)
Comité des sauvegardes	Mme Katherine DELLAR (Australie)
Comité des licences d'importation	Mme Carol TSANG (Hong Kong, Chine)
Comité des règles d'origine	Mme Uma Shankari MUNIANDY (Singapour)
Comité de l'évaluation en douane	M. Baroma Winega BAMANA (Togo)
Groupe de travail des entreprises commerciales d'État	M. Kristian HENK (Autriche)
Comité des participants sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information (Comité de l'ATI)	M. Kazunori FUKUDA (Japon)
Comité de la facilitation des échanges (Comité de l'AFE)	S.E. M. Mohammad Qurban HAQJO (Afghanistan)

3.5. Il a proposé que le Conseil accepte les candidatures telles qu'indiquées.

3.6. Le Conseil en est ainsi convenu.

3.7. Le Président a rappelé que, bien que tous les autres organes subsidiaires du Conseil aient des dispositions, dans l'Accord dont ils relevaient ou dans leur règlement intérieur, exigeant qu'ils élisent leurs présidents, ce n'était pas le cas des groupes de travail. En conséquence, il proposait que le Conseil nomme le président désigné, M. Kristian HENK (Autriche), pour le Groupe de travail des entreprises commerciales d'État.

3.8. Le Conseil en est ainsi convenu.

3.9. Le Président a ensuite fait observer que, sur la question des vice-présidents, il croyait comprendre que, dans les cas où cette possibilité était prévue par l'Accord ou le règlement intérieur, il incomberait aux organes subsidiaires de décider eux-mêmes s'ils avaient besoin d'un vice-président, et qu'il revenait à chaque président de tenir les consultations nécessaires à ce sujet. Il a demandé si le Conseil pouvait procéder ainsi.

3.10. Le Conseil en est ainsi convenu.

3.11. Le Président a remercié l'Ambassadeur de Boer pour les efforts qu'il avait consacrés à l'établissement de la liste de noms, ainsi que l'ensemble des Membres et des coordonnateurs de groupe pour l'esprit constructif avec lequel ils avaient participé à ses consultations ainsi que pour leur assistance et leur coopération. Il a également remercié les Présidents sortants des organes subsidiaires du Conseil du commerce des marchandises pour leur travail considérable et le dévouement dont ils avaient fait preuve pendant l'année 2018, et il souhaitait aux nouveaux présidents de réussir dans l'accomplissement de leurs tâches en 2019.

3.12. Il a également rappelé aux délégations que la prochaine réunion du CCM aurait lieu les lundi et mardi 8 et 9 juillet 2019. L'ordre du jour serait arrêté le jeudi 27 juin 2019.

3.13. La réunion a été déclarée close.
